

Paraît chaque mois
Abonnement annuel :
190 francs suisses
Fascicule mensuel :
24 francs suisses

Genève
4^e année – N° 2
Février 1998

(La Propriété industrielle
114^e année – N° 2)

(Le Droit d'auteur
111^e année – N° 2)

La Propriété industrielle et le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ACTIVITÉS DE L'OMPI

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1997 Aperçu des activités et des faits nouveaux	3
--	---

COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Afrique	8
Amérique latine et Caraïbes	9
Asie et Pacifique	11
Pays arabes	12
Certains pays d'Europe et d'Asie	12

RÉSEAU MONDIAL D'INFORMATION ET SERVICES D'INFORMATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Projet de programme et budget de l'OMPI pour l'exercice 1998-1999	13
Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) . Comité exécutif de coordination du PCIPI (PCIPI/EXEC)	13
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI)	14
Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI)	14

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI

Litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet	14
--	----

SYSTÈMES ET SERVICES MONDIAUX DE PROTECTION

Traité de coopération en matière de brevets (PCT) Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT	15
Informatisation	15
Union de La Haye Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels	16
Réunion de consultation des utilisateurs du système de La Haye	16
Enregistrement international des marques (système de Madrid) Informatisation	16

CONTACTS AVEC D'AUTRES PAYS ET AVEC DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

.....	17
-------	----

(Suite du sommaire au verso)

OMPI 1998

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes :	
Signataires	18
Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur : Signataires	19
Convention OMPI. BOTSWANA : Adhésion	19
Convention de Paris. BOTSWANA : Adhésion	19
Convention de Berne. ALGÉRIE : Adhésion	19
BOTSWANA : Adhésion	20
Traité sur le droit des marques. LITUANIE : Ratification	20
TRINITÉ-ET-TOBAGO : Ratification	20
Arrangement de Madrid (marques). Protocole de Madrid (1989). PAYS-BAS :	
Acceptation	20
BELGIQUE ET LUXEMBOURG : Ratifications	20
Traité de coopération en matière de brevets (PCT). CHYPRE : Adhésion	21
Traité de Budapest. LITUANIE : Adhésion	21

SÉLECTION DE PUBLICATIONS DE L'OMPI	21
--	-----------

CALENDRIER DES RÉUNIONS	22
--------------------------------------	-----------

MISE À JOUR ANNUELLE DES LISTES DES ÉTATS PARTIES AUX TRAITÉS ET AUTRES INFORMATIONS	23
---	-----------

I. Traités dans le domaine de la propriété industrielle non administrés par l'OMPI	
Bureau Benelux des marques (BBM)/Bureau Benelux des dessins ou modèles (BBDM)	
Convention Benelux en matière de marques (1962)	24
Convention Benelux en matière de dessins ou modèles (1966)	24
Conseil de l'Europe	
Convention européenne relative aux formalités prescrites pour les demandes de brevets (1953)	24
Convention sur l'unification de certains éléments du droit des brevets d'invention (1963)	24
Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)	
Accord de Libreville (1962), révisé à Bangui (1977)	24
Organisation européenne des brevets (OEB)	
Convention sur la délivrance de brevets européens (1973) (Convention sur le brevet européen)	25
Accords relatifs à l'extension de la protection conférée par les brevets européens (Accords d'extension)	25
Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO)	
Accord de Lusaka sur la création de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (1976)	25
Protocole de Harare relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (1982)	25
Protocole de Banjul relatif aux marques de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (1993)	25
II. Traités dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins non administrés par l'OMPI	
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	
Convention universelle sur le droit d'auteur (1952), révisée à Paris (1971)	26
Conseil de l'Europe	
Arrangement européen sur l'échange des programmes au moyen de films de télévision (1958)	27
Accord européen pour la répression des émissions de radiodiffusion effectuées par des stations hors des territoires nationaux (1965)	27
Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision	27

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

(Encarts publiés séparément).

LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

(Encarts publiés séparément).

Activités de l'OMPI

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1997 Aperçu des activités et des faits nouveaux

Introduction

Lors des réunions tenues en septembre-octobre par les organes directeurs de l'OMPI, les délégués qui ont pris la parole à ce sujet se sont déclarés satisfaits de la quantité et de la qualité des activités, ainsi que du soin et de l'imagination dont le Secrétariat a fait preuve dans l'exécution de celles-ci. Ils ont jugé que les objectifs fixés dans le programme pour l'exercice biennal 1996-97 avaient, de manière générale, été atteints et que le Secrétariat avait réussi à répondre aux nouveaux défis résultant de l'évolution rapide des techniques et des attentes des États membres.

En 1997, l'OMPI a été très active dans ses trois grands domaines d'action : la coopération pour le développement, le développement progressif du droit de la propriété intellectuelle et les systèmes et services mondiaux de protection organisés dans le cadre des systèmes du PCT pour les brevets, de Madrid pour les marques et de La Haye pour les dessins et modèles industriels.

Changement de directeur général

L'année 1997 a été marquée par un changement à la tête de l'OMPI. M. Kamil Idris a été nommé directeur général, à l'unanimité, par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de septembre-octobre, et il a pris officiellement ses fonctions le 1^{er} novembre. Le nouveau directeur général a immédiatement introduit des changements dans l'organisation et la gestion du travail du Secrétariat. Il a également engagé avec les États membres des consultations intensives pour établir le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 1998-99. Deux séries de consultations ont eu lieu, en novembre et en décembre, sous la présidence de la présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI, Mme Sheila Batchelor, représentante du Canada. Le projet de programme et budget tient compte des nouvelles orientations et intentions que M. Idris avait annoncées pour l'Organisation dans son discours d'acceptation à l'assemblée générale. La conception et le fond du projet de programme et budget ont été radicalement modifiés. Le projet contient un ambitieux programme de travail qui vise à répondre aux défis des techniques numériques, de la mondialisation des échanges et du développement durable. Les responsabilités en matière de gestion et de finances y sont clairement définies, de manière à ce que le Secrétariat puisse exécuter efficacement les

programmes. Ces changements permettront à l'Organisation de fonder ses travaux à l'avenir sur deux principes fondamentaux : l'obligation de rendre des comptes et la transparence dans tous les aspects de la formulation, de la planification, de l'exécution et de l'évaluation des programmes.



(Photo: Mercedes Martinez-Dozal)

M. Kamil Idris, le nouveau directeur général (à gauche), avec M. Arpad Bogsch, directeur général sortant.

M. Arpad Bogsch, directeur général pendant 24 ans, a quitté ses fonctions à la fin du mois d'octobre 1997. En félicitant M. Idris de sa nomination, les délégués à l'assemblée générale de septembre-octobre ont rendu un hommage spécial à M. Bogsch pour l'extraordinaire contribution qu'il a apportée à la protection et à la promotion de la propriété intellectuelle, avec énergie et imagination. M. Idris a lui aussi rendu un hommage chaleureux à M. Bogsch dans son discours d'acceptation.

Coopération pour le développement

Les ressources consacrées à la coopération pour le développement pendant l'exercice biennal 1996-97 ont doublé par rapport à celles de 1994-95. Cette augmentation importante répondait aux demandes d'assistance supplémentaire émanant des États membres, en raison en particulier des mesures qu'ils devaient prendre pour s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

L'assistance fournie par l'OMPI aux pays en développement en 1997 a surtout porté sur la mise en valeur des ressources humaines, la modernisation et l'informatisation de l'administration de la propriété intellectuelle, et l'aide à la rédaction et à la mise en application de lois. En complément de ce qu'elle a fait pour aider les pays en développement à se mettre en mesure de s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'Accord sur les ADPIC, l'OMPI a aussi aidé ces pays à reconnaître et à exploiter leurs richesses latentes en propriété intellectuelle, et à les protéger plus efficacement.

Au total, 124 pays en développement, 2 territoires et 16 organisations intergouvernementales de pays en développement ont bénéficié du programme de coopération pour le développement de l'OMPI. En tout 150 cours, séminaires ou autres réunions, tenus au niveau mondial, régional ou national, ont permis de former ou d'informer plus de 10 000 hommes et femmes venant des secteurs public et privé. Les frais de voyage et de séjour d'environ 1600 hommes et femmes ont été assumés par l'OMPI, par des États membres de l'OMPI et par des organisations intergouvernementales. Des voyages d'étude ont été organisés pour 168 personnes. En outre, environ 47 pays en développement et industrialisés ont contribué au programme de coopération pour le développement de l'OMPI, par des fonds fiduciaires ou par une assistance en nature (services, locaux pour les réunions ou services de conférenciers locaux).

Au total 630 consultants ont été engagés pour participer à des missions consultatives ou pour faire des conférences pendant les cours et séminaires. Une proportion importante d'entre eux, plus de 50 %, venaient de pays en développement.

Les projets nationaux financés par l'OMPI, qui consistent en des plans d'action centrés sur un pays déterminé et établis conjointement par l'OMPI et les autorités des pays en développement concernés, introduits en 1996, ont connu une grande expansion en 1997. Pendant cette période, 22 pays en développement ont bénéficié d'activités dans le cadre de ce type de projets, et un certain nombre de projets similaires ont été préparés pour 1998. Aux réunions de septembre-octobre des organes directeurs, de nombreux délégués ont parlé de l'exécution des projets nationaux financés par l'OMPI, dans lesquels ils voient un moyen efficace de répondre aux besoins spécifiques des pays en développement qui veulent mettre en place des systèmes efficaces de protection de la propriété intellectuelle.

L'Académie de l'OMPI a poursuivi son objectif consistant à permettre aux conseillers et aux gestionnaires des pays en développement de discuter de questions d'actualité en matière de propriété intellectuelle, au cours des trois sessions qu'elle a tenues à Genève. Deux sessions de deux semaines ont été organisées pour des hauts fonctionnaires des pays africains, arabes et des Caraïbes. En 1997, une session était pour la première fois or-



(Photo: Mercedes Martinez Dozal)

Participants de la session de l'Académie de l'OMPI à l'intention des pays africains, arabes et des Caraïbes (2-13 juin 1997)

ganisée à l'intention des pays de la Communauté des États indépendants (CEI). Des fonctionnaires de 37 pays en développement ont assisté à ces sessions, portant à 90 le nombre des pays en développement qui ont participé à l'académie depuis sa première session en 1993.



(Photo: Mercedes Martinez Dozal)

Participants de la session de l'Académie de l'OMPI à l'intention des pays africains, arabes et des Caraïbes (23 juin-4 juillet 1997)

Poursuivant l'objectif de l'OMPI qui consiste à encourager l'activité créative et inventive, le Secrétariat a continué à décerner des médailles d'or de l'OMPI et une trentaine d'inventeurs, hommes, femmes et jeunes gens, de 18 pays en développement, ont ainsi été récompensés en 1997.

Au cours de cette année, l'OMPI a aussi fourni une assistance importante aux pays de l'Europe centrale et orientale et de la CEI, sous forme de missions consultatives, formation, aide à la rédaction de textes légaux et séminaires. Elle a en outre conclu un accord avec l'Organisation eurasiennne des brevets, pour renforcer la coopération entre les deux organisations.

Développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle

Pendant la période considérée, l'OMPI a continué à relever les nouveaux défis juridiques que posent, en matière de protection de la propriété intellectuelle, l'évolution rapide des techniques et la mondialisation du commerce.

Au cours de cette année, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les représentations et exécutions et les phono-

grammes (WPPT), adoptés en décembre 1996, ont été signés par 50 et 49 pays respectivement, et par la Communauté européenne. Chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion, lors de séminaires, rencontres et discussions avec les fonctionnaires nationaux, ainsi que dans les milieux d'affaires, des fonctionnaires de l'OMPI ont expliqué ces deux traités et encouragé les pays à y adhérer.

Dans le domaine des interprétations et exécutions audiovisuelles, le Comité d'experts sur un protocole concernant les interprétations et exécutions audiovisuelles a tenu sa première session en septembre. Il a fondé ses débats sur les mémorandums que le Secrétariat avait établis comme le lui avaient demandé les organes directeurs de l'OMPI, à leurs réunions de mars. Le comité d'experts a décidé que le Secrétariat devrait inviter les États membres de l'OMPI et la Communauté européenne à présenter, avant le 15 janvier 1998, des propositions au sujet d'un protocole du WPPT, qui seraient examinées à la deuxième session du comité d'experts, prévue pour juin 1998.

Une réunion d'information sur la propriété intellectuelle en matière de bases de données a aussi eu lieu au mois de septembre. Ses discussions étaient fondées sur les mémorandums établis par le Secrétariat. La réunion a conclu que le Secrétariat devrait établir le compte-rendu détaillé des débats, ainsi qu'un document récapitulatif, dans un tableau analytique, les questions soulevées au cours de la réunion. Elle a aussi prié le Secrétariat de communiquer ces documents avant la fin du mois de juin 1998 aux États membres de l'OMPI et à la Communauté européenne, pour faciliter les consultations sur les questions en cause.

Les États membres de l'OMPI ont décidé, aux réunions des organes directeurs tenues en mars, de créer un nouveau groupe de travail important, pour examiner les propositions faites par un certain nombre d'États membres au sujet d'un réseau mondial d'information sur la propriété intellectuelle. Le Groupe de travail de l'OMPI sur les techniques de l'information au service de la propriété intellectuelle a donc tenu en juillet sa première session, au cours de laquelle il a examiné les propositions de plusieurs États membres, et conclu notamment qu'il fallait établir un réseau mondial d'information de l'OMPI permettant les communications électroniques entre les États membres. En octobre, les organes directeurs de l'OMPI ont adopté les recommandations de ce groupe de travail tendant à ce que le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 1998-99 contienne des propositions sur les techniques de l'information au service de la propriété intellectuelle.

Un débat mondial sur les questions de propriété intellectuelle a eu lieu au cours de trois grands colloques tenus en 1997.

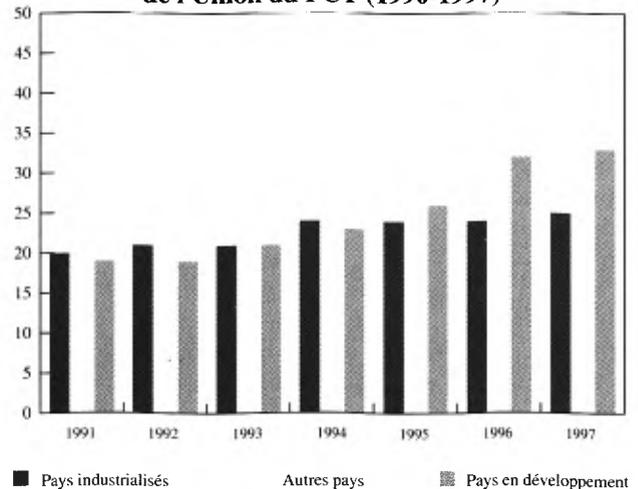
Dans le cadre du premier colloque, le Forum mondial UNESCO-OMPI sur la protection du folklore, tenu à Phuket (Thaïlande), diverses manières d'assurer la

protection légale du folklore ont été examinées. Passant en revue les résultats de ce forum, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé, en octobre, que la question du folklore devrait continuer à figurer dans le programme et budget pour l'exercice biennal 1998-99.

Lors du deuxième colloque, un colloque de l'OMPI qui s'est tenu à Manille (Philippines), il a été question du droit d'auteur et d'autres aspects liés à la radiodiffusion par voie terrestre, par satellite, par câble, par des moyens numériques ou par l'Internet. Il a été convenu que l'OMPI devrait examiner la question de la protection des droits des organismes de radiodiffusion, dans la perspective d'une harmonisation internationale, mais l'accord ne s'est pas fait sur la manière dont il faudrait procéder pour réaliser cette harmonisation.

Lors du troisième colloque, le Forum international sur l'exercice et la gestion du droit d'auteur et des droits voisins face aux défis de la technique numérique, qui a eu lieu à Séville (Espagne), trois questions ont été jugées nécessiter un complément d'examen au niveau international, à savoir les licences et le statut juridique des "productions multimédia", l'utilisation de mesures techniques de protection et de systèmes d'information sur le régime des droits, ainsi que les aspects relevant du droit privé de la protection du droit d'auteur et d'autres droits sur l'Internet.

Augmentation du nombre de membres de l'Union du PCT (1990-1997)



Dans le domaine des brevets, un comité d'experts s'est réuni deux fois, en juin et en décembre, pour examiner la dernière version du projet de traité sur le droit des brevets qui avait été établie par le Secrétariat. De manière générale, le comité s'est déclaré favorable au texte proposé, et il a approuvé les dispositions visant à rapprocher le futur Traité sur le droit des brevets du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), qui tenaient compte des dernières modifications du règlement d'exécution du PCT. Au cours de ces sessions, les membres du comité ont, à une majorité écrasante, exprimé leur appui à "l'harmonisation et la simplification proposées des

procédures et formalités relatives aux brevets. La suite des travaux sur l'harmonisation des formalités relatives aux demandes de brevet et le calendrier de la conférence diplomatique feront l'objet d'une décision à la première session du Comité permanent du droit des brevets, dont la date reste à fixer.

Dans le domaine des marques, un Comité d'experts sur les licences de marque a examiné, en février, un projet d'articles visant à simplifier et harmoniser les procédures relatives à l'enregistrement des licences d'exploitation des marques, et un formulaire international type pour les requêtes en inscription de licence. Dans sa rédaction, le projet d'articles était inspiré du Traité sur le droit des marques (TLT), et il était proposé d'en faire la base d'un protocole relatif au TLT. Le Secrétariat établira un nouveau projet d'articles pour une prochaine session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, qui se tiendra à une date qui reste à fixer.

Le Comité d'experts sur les marques notoires a tenu en octobre sa troisième session, au cours de laquelle il a étudié en détail un projet de dispositions révisées sur les marques notoires, rédigé par le Secrétariat. Les délibérations du comité d'experts ont porté en particulier sur les conditions de la protection des marques notoires, les critères permettant de déterminer si une marque est notoire, et le contenu de la protection. Il a été convenu qu'il faudrait poursuivre les discussions pour parvenir à un accord final sur le projet.

Dans le domaine des dessins et modèles industriels, un comité d'experts a tenu en novembre sa septième session, au cours de laquelle il a examiné les dispositions d'un projet de nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Ce nouvel acte établissait un lien entre le système de dépôt international et des systèmes régionaux tels que le futur système communautaire. Le comité d'experts a proposé de convoquer une conférence diplomatique et indiqué que, si nécessaire, il pourrait tenir des consultations sur les questions susceptibles d'être résolues en dehors d'une conférence diplomatique.

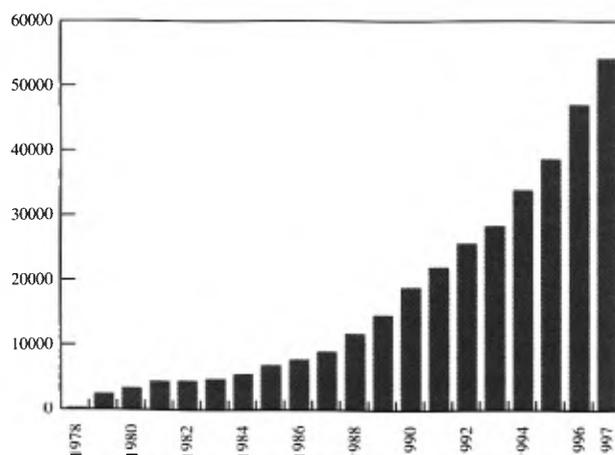
Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et services de résolution des litiges relatifs aux noms de domaine

Le 1^{er} mai 1997, le mémorandum d'accord sur l'espace réservé aux noms de domaine génériques de premier niveau dans le système des noms de domaine de l'Internet (gTLD-MoU) a été signé par 56 entités, et le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a été déclaré prêt à administrer les procédures de règlement des litiges en ligne. En septembre, une réunion a eu lieu avec le Conseil des unités d'enregistrement (CORE) établi aux fins du mémorandum d'accord, pour examiner les activ-

ités de l'OMPI dans le nouveau système des noms de domaine et établir une ligne de communication entre l'OMPI et le CORE. Au cours de l'année écoulée, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a poursuivi ses activités de promotion pour expliquer les caractéristiques et les avantages des procédures et services qu'il offre. Il a participé à l'organisation d'un certain nombre de réunions, dont une conférence, en mars, sur l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle selon les règlements d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI, et deux ateliers de formation pour les arbitres et les médiateurs.

Les travaux relatifs à la protection des marques et des noms de domaine de l'Internet ont progressé au cours de l'année. Deux sessions de la réunion consultative de l'OMPI sur les marques et les noms de domaine de l'Internet ont eu lieu en mai et en septembre. Les participants y ont examiné les possibilités d'harmoniser les lois nationales et régionales concernant les marques et les noms de domaine de l'Internet, et fait des observations et suggestions sur le projet de règlement de l'OMPI relatif aux procédures devant les commissions des contestations administratives concernant les noms de domaine de l'Internet (règlement de l'OMPI pour les CCA). Ce règlement, visant à faciliter les procédures de contestation administrative concernant les noms de domaine, a été publié au mois d'août. En octobre, les organes directeurs de l'OMPI ont approuvé les plans du Secrétariat concernant la mise en place d'un système informatique pour le règlement en ligne des litiges dans ce domaine.

**Demandes internationales selon le PCT
1978-1997**



Système et services mondiaux de protection

Par rapport à 1996, le nombre des enregistrements dans les trois systèmes d'enregistrement international a augmenté. Il y a eu 54 442 demandes internationales en vertu du Traité de coopération en matière de

brevets (PCT), ce qui représente une croissance très satisfaisante de 15,1% par rapport à 1996 (47 291). Sur ce nombre, 1642 demandes internationales ont été déposées directement auprès du Secrétariat agissant en qualité d'office récepteur. Dans ces demandes, 63,6 pays en moyenne étaient désignés, si bien que les 54 442 demandes internationales équivalaient à près de 3 500 000 demandes nationales. En octobre, l'Assemblée du PCT a approuvé une réduction d'environ 15 % des taxes du PCT, avec effet au 1^{er} janvier 1998. L'assemblée a également adopté des modifications du règlement d'exécution du PCT pour préparer le terrain en vue du dépôt électronique et pour rendre le système plus souple et plus convivial. La plupart de ces modifications entreront en vigueur à partir 1^{er} juillet 1998.

Dans le système de Madrid pour l'enregistrement international des marques, le nombre total des enregistrements s'est élevé à 19 070, soit une augmentation de 3,2 % par rapport au nombre de 1996 (18 485). En moyenne 11,6 pays étant désignés par demande, ces 19 070 enregistrements internationaux équivalaient à environ 220 000 demandes nationales. Le nombre total des renouvellements (4874) a aussi progressé par rapport au nombre de 1996 (4510). Pendant la période considérée, 16 pays sont devenus parties au Protocole de Madrid, portant à 28 le nombre des Parties contractantes du protocole et à 54 le nombre total des membres de l'Union de Madrid. En octobre, l'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté des modifications du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid. Celles-ci sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1998.

En ce qui concerne le système de La Haye, le nombre total des dépôts internationaux de dessins et modèles industriels et des renouvellements et prolongations s'est élevé à 6223 en 1997, soit 6,7 % de plus qu'en 1996 (5832). L'Assemblée de La Haye a approuvé l'intention du Secrétariat de procéder à la publication électronique des dessins et modèles industriels, et le premier disque compact ROM sera publié en 1999. Les modifications apportées en 1997 au règlement d'exécution de l'Arrangement de La Haye avaient essentiellement pour but de simplifier les procédures. Toutes étaient entrées en vigueur au 1^{er} janvier 1998.

Site de l'OMPI sur le Web

Tout au long de l'année, le Secrétariat a continué à améliorer le modeste site ouvert en septembre 1996, en augmentant considérablement la quantité des textes et informations utiles publiés, qui comprennent désormais tous les traités administrés par l'OMPI, les documents préparatoires des réunions des États membres, les man-

uels, répertoires et guides de l'OMPI, et de la documentation destinée à l'information du grand public.

Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

L'OMPI a poursuivi sa coopération étroite avec l'OMC au cours de la période considérée. Le Secrétariat a aidé activement les pays en développement à se conformer aux obligations découlant pour eux de l'Accord sur les ADPIC. Il y a eu des contacts réguliers et étroits entre les secrétariats des deux organisations, surtout dans deux domaines : d'une part, la participation de responsables de l'OMC, en qualité de conseillers, aux réunions de l'OMPI portant sur l'Accord sur les ADPIC, l'OMPI prenant à sa charge les frais de voyage et de séjour correspondants; d'autre part, l'échange d'informations sur les législations de propriété intellectuelle des États membres de l'OMPI membres de l'OMC. Des fonctionnaires de l'OMPI ont assisté aux réunions périodiques du Conseil des ADPIC et du Conseil général de l'OMC, tout au long de l'année, et des fonctionnaires de l'OMC ont souvent participé aux réunions de l'OMPI. En outre, conformément à l'accord conclu en 1995 entre les deux organisations, le Secrétariat de l'OMPI a continué à communiquer aux membres de l'OMC qui ne sont pas parties à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle les emblèmes protégés en vertu de l'article 6^{ter} de cette convention.

Nouveaux états parties aux traités

L'importance de la protection internationale de la propriété intellectuelle a été encore soulignée par l'augmentation du nombre des États parties aux traités administrés par l'OMPI. En 1997, l'intérêt manifesté à l'égard des traités administrés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) s'est fortement accru. Au cours de l'année, 60 nouvelles adhésions ou ratifications de traités placés sous la responsabilité de l'OMPI ont été enregistrées. Ces adhésions ou ratifications provenaient pour 50 % de pays en développement, pour 30 % de pays en transition vers l'économie de marché et pour 20 % de pays développés : ces chiffres montrent bien l'importance accrue accordée à la propriété intellectuelle dans le monde entier. Les États suivants sont devenus parties aux traités indiqués ci-après (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre total d'États parties aux traités au 31 décembre 1997).

Convention instituant l'OMPI: Cap-Vert, Éthiopie, Guinée équatoriale, Papouasie-nouvelle-Guinée, -- Samoa (166);

Convention de Paris: Bahreïn, Guinée équatoriale, Sierra Leone (143);

Convention de Berne: Bahreïn, Bélarus, Cap-Vert, Guatemala, Guinée équatoriale, Indonésie, Mongolie, République dominicaine (128);

Protocole de Madrid: Fédération de Russie, France, Hongrie, Islande, Liechtenstein, Lituanie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Yougoslavie (25);

Arrangement de La Haye: Grèce, Mongolie (29);

Arrangement de Nice: République de Moldova, République populaire démocratique de Corée (52);

Arrangement de Lisbonne: Costa Rica (18);

Convention de Rome: Cap-Vert, Ex-République yougoslave de Macédoine, Liban, Pologne (56);

Arrangement de Locarno: République de Moldova, République populaire démocratique de Corée (30);

Traité de coopération en matière de brevets (PCT): Gambie, Guinée-Bissau, Indonésie, Sierra Leone, Zimbabwe (94);

Arrangement de Strasbourg: République de Moldova (39);

Convention de Genève (phonogrammes): Ex-République yougoslave de Macédoine, Lettonie (56);

Arrangement de Vienne: Cuba, République de Moldova (11);

Traité de Budapest: Afrique du Sud, Portugal, Slovénie, Ukraine (42);

Traité sur le droit des marques (TLT): Australie, Chypre, Danemark, Indonésie, Japon, Liechtenstein, Slovaquie, Suisse (14).

Coopération pour le développement

Afrique

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire régional de l'OMPI sur les procédures d'automatisation du classement dans le domaine de la propriété industrielle et sur l'harmonisation des protocoles de l'ARIPO avec l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) (Lesotho). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO, s'est tenu à Maseru du 24 au 28 novembre 1997. Il a été suivi par trente participants venant de l'Afrique du Sud, du Botswana, de l'Éthiopie, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, du Malawi, de Maurice, de la Namibie, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, des Seychelles, de la Sierra Leone, du Soudan, du Swaziland, de la Zambie, du Zimbabwe et de l'ARIPO. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire venant du Bureau Benelux des marques et par un fonctionnaire de l'OMPI.

Séminaire sous-régional de l'OMPI sur la protection et l'usage des marques et des indications géographiques dans le commerce (Mali). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malien, s'est tenu à Bamako du 25 au 27 novembre 1997. Il a été suivi par 15 participants venant du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie, du Niger, de la République centrafricaine, du Sénégal, du Tchad, du Togo et de l'OAPI, ainsi que par une cinquantaine de participants nationaux venant des secteurs public

et privé. Des exposés ont été présentés par un expert français de l'OMPI, un expert malien, un fonctionnaire de l'OAPI et deux fonctionnaires de l'OMPI.

Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle (Madagascar). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malgache, s'est tenu à Toamasina du 4 au 6 novembre 1997. Il a été suivi par une vingtaine de participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par un expert français de l'OMPI et par quatre fonctionnaires de l'Organisation.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Ghana. En novembre 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre l'Organisation et le Ghana.

En novembre 1997 également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Accra, avec des fonctionnaires nationaux de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

Guinée équatoriale. En novembre 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Malabo pour suivre l'exécution du projet national de modernisation du Conseil de la recherche scientifique et de la technique.

Lesotho. En novembre 1997, un haut fonctionnaire s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération.

Nigéria. En novembre 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération dans le domaine de la formation.

République-Unie de Tanzanie. En novembre 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération, en particulier des modifications éventuelles de la loi tanzanienne sur les brevets.

En novembre 1997 également, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités na-

tionales, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle assorti de commentaires sur les principales dispositions.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En novembre 1997, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Conakry (Guinée) pour assister à la trente-sixième session du conseil des ministres de l'OAPI et à la réunion d'experts des États membres de l'OAPI consacrée à la révision de l'Accord de Bangui.

Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). En novembre 1997, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la vingt et unième session du conseil d'administration de l'ARIPO qui s'est tenue à Maseru.

Amérique latine et Caraïbes

Cours de formation, séminaires et réunions

Réunion régionale OMPI des chefs d'offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine (Brésil). Cette réunion, organisée par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national brésilien de la propriété industrielle, s'est tenue à Sao Paulo du 24 au 26 novembre 1997. Elle a été suivie par 39 fonctionnaires venant des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela. Des exposés ont été présentés par un expert chilien de l'OMPI et par quatre fonctionnaires de l'Organisation. Cette réunion avait pour objectif d'examiner la situation actuelle dans le domaine de la législation et de l'administration en matière de propriété industrielle dans les pays participants, des activités de coopération avec l'OMPI, de l'utilisation des nouvelles techniques de l'information et des mesures de simplification des procédures de délivrance des brevets.

Quatrième cours OMPI-SGAE sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Amérique latine (Uruguay). Ce cours, organisé par l'OMPI, a eu lieu à Punta del Este et à Montevideo du 27 octobre au 3 novembre 1997. Il a été suivi par quelque 150 participants et par trois fonctionnaires de l'OMPI.

Quatrième réunion des chefs et responsables de bureaux du droit d'auteur des pays ibéro-américains (Uruguay). Cette réunion, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Conseil uruguayen des droits d'auteur, s'est tenue à Montevideo les 4 et 5 novembre 1997. Elle a été suivie par 21 représentants des bureaux du droit d'auteur des pays suivants : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Espagne, ~

Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République dominicaine, Uruguay et Venezuela.

Troisième congrès ibéro-américain sur le droit d'auteur et les droits voisins (Uruguay). Ce congrès, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Conseil uruguayen des droits d'auteur et l'Institut interaméricain du droit d'auteur, s'est tenu à Montevideo du 5 au 8 novembre 1997. Il a réuni plus de 500 participants venant des secteurs public et privé. Trois fonctionnaires de l'OMPI y ont également participé.

Journée d'étude nationale de l'OMPI sur les marques (Uruguay). Cette journée d'étude, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Ministère uruguayen de l'industrie, de l'énergie et des mines, a eu lieu à Montevideo le 31 octobre 1997. Elle a réuni une trentaine de participants, en particulier des juges et des membres du personnel des tribunaux administratifs intervenant dans les procédures de recours relatives à l'enregistrement ou à l'invalidation des marques. Des exposés ont été présentés par un expert espagnol de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation.

Journées d'étude nationales de l'OMPI sur la propriété industrielle et la biotechnologie (Mexique). Ces journées d'étude, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'IMPI, se sont tenues à Mexico les 11 et 12 novembre 1997. Elles ont été suivies par plus de 100 participants, principalement des experts du secteur agricole, des chercheurs, des spécialistes de l'environnement et des fonctionnaires nationaux. Des exposés ont été présentés par deux experts de l'OMPI venant de l'Argentine et de l'OEB, huit experts mexicains, un fonctionnaire de l'UPOV et un fonctionnaire de l'OMPI. Ces journées d'étude visaient à fournir des informations sur la protection juridique conférée par le système

des brevets aux inventions biotechnologiques, notamment sur le système de l'UPOV et l'évolution au niveau international dans le domaine de la protection biotechnologique, ainsi qu'à aborder les différents moyens de protection des connaissances traditionnelles des peuples indigènes.

Séminaire national sur les dessins et modèles industriels (Cuba). Le 13 novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors de ce séminaire organisé par l'Office cubain de la propriété intellectuelle qui s'est tenu à La Havane. Il a été suivi par une quarantaine de participants cubains, venant des milieux juridiques, des services des douanes et d'autres services publics, ainsi que de certains établissements universitaires.

Séminaire de l'OMPI sur les orientations actuelles dans le domaine de la propriété industrielle en Amérique latine (Brésil). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle et la Fédération des industries de l'État de Sao Paulo, s'est tenu dans cette ville le 27 novembre 1997. Il a été suivi par une centaine de participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires nationaux venant de certains offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine, par deux fonctionnaires de l'OMPI et deux experts brésiliens.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Argentine. En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI venant de l'Office européen des brevets s'est rendu en mission à l'Institut national de la propriété industrielle, à Buenos Aires, pour fournir une assistance en ce qui concerne l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la chimie organique. Cette mission était financée par l'OEB.

En novembre 1997 également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission auprès du même institut pour s'entretenir d'un projet de coopération technique dans le domaine de la propriété industrielle, qui serait financé par le Gouvernement argentin et exécuté par l'OMPI.

Barbade. En novembre 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération, en particulier de divers projets de loi dans le domaine de la propriété industrielle.

Brésil. En novembre 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Brasilia, à une séance de travail d'une demi-journée consacrée à des questions de propriété intellectuelle qui était organisée par le Ministère des relations extérieures. Elle a réuni des diplomates venant essentiellement du Brésil

mais également de l'Argentine, du Costa Rica, de la Côte d'Ivoire, du Paraguay et de l'Uruguay.

Chili. En novembre 1997, un expert de l'OMPI venant de l'Office européen des brevets s'est rendu en mission au Département de la propriété industrielle, à Santiago, pour fournir une assistance en ce qui concerne l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la mécanique.

Costa Rica. En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la troisième réunion interaméricaine consacrée au règlement extrajudiciaire des litiges, qui était organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sous les auspices du Gouvernement costa-ricain. Des avocats, des membres de la magistrature, des universitaires et des étudiants venant d'Amérique latine ont assisté à cette réunion, qui s'est tenue à San José.

Guatemala. En novembre 1997, un fonctionnaire national s'est rendu en voyage d'étude auprès de l'Institut national de la propriété industrielle et de l'Institut national des appellations d'origine, à Paris, pour être informé des procédures administratives d'enregistrement des marques, notamment de la protection des marques notoires et du système juridique de protection des appellations d'origine.

Guyana. En novembre 1997, un expert chilien de l'OMPI s'est rendu en mission au Registre des actes, à Georgetown, pour fournir des conseils sur l'automatisation des opérations du registre.

Jamaïque. En novembre 1997, un expert chilien de l'OMPI s'est rendu en mission à la Direction de l'enregistrement des sociétés, à Kingstown, pour fournir des conseils sur l'automatisation des opérations de cette direction.

Mexique. En novembre 1997, un expert uruguayen de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Institut mexicain de la propriété intellectuelle, à Mexico, pour s'entretenir des spécifications techniques requises pour la conception et la mise au point de systèmes informatisés destinés aux opérations relatives aux brevets.

En novembre 1997 également, une délégation d'étudiants mexicains venant de l'*Instituto Tecnológico de Estudios de Monterrey* s'est rendue au siège de l'OMPI où plusieurs fonctionnaires de l'Organisation lui ont présenté des exposés sur les traités administrés par l'OMPI, le programme de coopération technique en matière de propriété intellectuelle et le Centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation.

En novembre 1997 encore, un fonctionnaire national s'est rendu en voyage d'étude à l'Institut national de la propriété industrielle et à l'Institut national des appellations d'origine, à Paris, pour être informé des procédures administratives d'enregistrement des marques, notamment de la protection des marques notoires et du système juridique de protection des appellations d'origine.

Pérou. En novembre 1997, un fonctionnaire national s'est rendu en voyage d'étude à l'Institut national de la propriété industrielle et à l'Institut national des appellations d'origine, à Paris, pour être informé des procédures administratives d'enregistrement des marques, notamment de la protection des marques notoires et du système juridique de protection des appellations d'origine.

En novembre 1997 également, un expert de l'OMPI venant de l'Office européen des brevets s'est rendu en mission à l'Institut national de protection de la concurrence et de la propriété intellectuelle, à Lima, pour fournir une assistance en ce qui

concerne l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la biotechnologie.

Trinité-et-Tobago. En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Port of Spain pour s'entretenir de questions relatives à la coopération, en particulier du classement des éléments figuratifs des marques.

Venezuela. En novembre 1997, un expert de l'OMPI venant de l'Office espagnol des brevets et des marques s'est rendu en mission à l'Office de la propriété industrielle, à Caracas, pour fournir une assistance en vue du développement des services informatiques.

Asie et Pacifique

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et l'Accord sur les ADPIC (Bhoutan). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère du commerce et de l'industrie, s'est tenu à Thimbu du 3 au 5 novembre 1997. Il a été suivi par 48 participants venant des milieux gouvernementaux, industriels et juridiques. Des exposés ont été présentés par trois experts de l'OMPI – un Australien, un Indien et un Japonais – ainsi que par deux fonctionnaires de l'Organisation.

Séminaire national de l'OMPI sur les marques (Népal). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de l'industrie, s'est tenu à Katmandou du 19 au 21 novembre 1997. Il a été suivi par 59 participants venant des milieux gouvernementaux, industriels et juridiques, des universités et des établissements de recherche. Des exposés ont été présentés par deux experts de l'OMPI, l'un indien et l'autre britannique, et par un fonctionnaire de l'Organisation.

Journées d'étude nationales de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle (Inde). Ces journées d'étude, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Département de l'éducation, le Ministère du développement des ressources humaines et la *National School of India University*, se sont tenues à Bangalore du 24 au 26 novembre 1997. Elles ont été suivies par 51 participants venant des écoles de droit et de gestion et des écoles d'ingénieurs de différentes régions. Des exposés ont été présentés par trois experts de l'OMPI ressortissants de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et de la Malaisie, ainsi que par un fonctionnaire de l'Organisation et trois experts indiens.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Bangladesh. En novembre 1997, un fonctionnaire national a participé, à La Haye, à un programme

de formation organisé par l'OMPI et l'Office européen des brevets. À cette occasion, il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération.

Chine – Région administrative spéciale de Hong Kong. En novembre 1997, quatre fonctionnaires nationaux ont rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels ils se sont entretenus de questions relatives à la coopération, en particulier du colloque régional qui doit se tenir à Hong Kong en 1998.

Inde. En novembre 1997, un expert français de l'OMPI a pris la parole dans le cadre des journées d'étude organisées par le Conseil de la recherche scientifique et industrielle du Gouvernement indien qui se sont tenues à Pune et Chennai.

En novembre 1997 également, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI, à Genève, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives à la coopération.

Malaisie. En novembre 1997, deux experts de l'OMPI venant de l'Office japonais des brevets ont entrepris une mission consultative de deux semaines auprès de la Division de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce intérieur et de la consommation à Kuala Lumpur. Cette mission était axée sur les brevets, les techniques de l'information et les marques, en particulier la protection des marques notoires.

En novembre 1997 également, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des projets de lois portant sur la protection des schémas de configuration de circuits intégrés et sur la protection des indications géographiques.

Pakistan. En novembre 1997, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI et s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives à la coopération mutuelle.

Pays arabes

Cours de formation, séminaires et réunions

Académie de l'OMPI pour les pays arabes. Cette académie, la première à être organisée par l'OMPI pour les pays arabes, s'est tenue à Genève du 17 au 25 novembre 1997 et a été suivie par des participants venant d'Algérie, de l'Autorité nationale palestinienne, d'Égypte, des Émirats arabes unis, de Jordanie, du Liban, du Maroc, d'Oman, de Syrie et de Tunisie. Des exposés ont été présentés par des experts de l'OMPI venant d'Algérie, d'Égypte, d'Inde, de Jordanie, de Suisse, de Syrie, des experts de l'OMC et de l'OMD, ainsi que par des fonctionnaires de l'OMPI. La session a été ouverte par le directeur général.

Séminaire sous-régional sur les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle selon l'Accord sur les ADPIC, à l'intention des pays du CCG (Qatar). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de l'information et de la culture, s'est tenu à Doha du 25 au 27 novembre 1997. Il a été suivi par quelque 70 participants

venant des secteurs public et privé du Qatar ainsi que par trois fonctionnaires de l'OMPI. Des exposés ont été présentés par des experts de l'OMPI ressortissants de l'Égypte, des Émirats arabes unis et du Royaume-Uni et par trois fonctionnaires de l'Organisation.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Soudan. En novembre 1997, l'OMPI a organisé un voyage d'étude à l'Office égyptien des brevets, au Caire, à l'intention de sept fonctionnaires du cabinet du procureur général de Khartoum.

Syrie. En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Damas, pour s'entretenir de questions relatives à la coopération dans le cadre du projet national de l'OMPI destiné à améliorer le système de propriété industrielle de la Syrie.

Certains pays d'Europe et d'Asie

Activités régionales

Séminaire de l'OMPI sur les litiges en matière de propriété industrielle à l'intention des États baltes (Lettonie). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de la justice et l'Office des brevets, a eu lieu à Riga les 27 et 28 novembre 1997. Il a réuni 34 participants de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie, venant principalement des milieux judiciaires et des offices de brevets. Des exposés ont été présentés par quatre experts de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni, par un conférencier local et par un fonctionnaire de l'OMPI. Deux autres fonctionnaires de l'OMPI ont aussi participé au séminaire.

Conseil interétatique de la CEI (Communauté des États indépendants) pour la protection de la propriété industrielle. En novembre 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une session du Conseil interétatique de la CEI pour la protection de la propriété industrielle, qui s'est tenue à Moscou.

Organisation eurasienne des brevets (OEAB). En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé aux réunions de deux groupes de travail de l'OEAB, qui se sont tenues à Moscou. Il a ensuite participé, avec un autre fonctionnaire de l'OMPI, à

une session du Conseil d'administration de l'OEAB, qui a eu lieu à Moscou.

Activités nationales

Séminaire national OMPI-Slovaquie sur le droit d'auteur au XXI^e siècle (Slovaquie). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de la culture, s'est tenu à Bratislava du 19 au 21 novembre 1997. Il a été suivi par une trentaine de participants représentant divers ministères, des organismes de gestion collective et les milieux judiciaires. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire du Gouvernement de la République slovaque, par sept experts de l'OMPI ressortissants de la Belgique, de la France et du Royaume-Uni, ainsi que par trois fonctionnaires de l'OMPI.

Bélarus. En novembre 1997, un fonctionnaire a présenté deux exposés, à Minsk, lors du séminaire national sur la protection juridique et la commercialisation de la propriété intellectuelle au Bélarus et à l'étranger, organisé par le Comité national des brevets en collaboration avec l'Académie nationale des sciences et avec l'aide financière du PNUD.

Ouzbékistan. En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office des bre-

vets, à Tachkent, pour dispenser des conseils sur l'achat et l'installation de nouvelles machines et sur la formation à donner au personnel affecté à l'imprimerie.

Tadjikistan. En novembre 1997, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du plan d'informatisation du Centre national des brevets et de l'information.

Réseau mondial d'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle

Projet de programme et budget de l'OMPI pour l'exercice 1998-1999

En novembre 1997, le directeur général de l'OMPI a ouvert la première série de consultations officielles et intensives avec les États membres sur le projet de programme et budget pour l'exercice 1998-1999, que le Secrétariat était en train d'élaborer sous sa direction. Ces consultations ont été présidées par Mme Sheila Batchelor, directrice de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, commissaire aux brevets, registraire des marques et présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI.

Les coordonnateurs des différents groupes régionaux d'États membres de l'OMPI ont participé à ces consultations.

Celles-ci s'inscrivaient dans le cadre de la nouvelle politique menée par le directeur général, qui vise à ce que l'obligation de rendre des comptes et la transparence pénètrent tous les aspects de la planification, de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et activités de l'Organisation.

Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)

Comité exécutif de coordination du PCIPI (PCIPI/EXEC)

Vingt et unième session
(Genève, 17-21 novembre 1997)

L'attention du comité a été appelée sur le fait que l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé la recommandation formulée par le Groupe de travail sur les techniques de l'information au service de la propriété intellectuelle (ITIP), à sa première session tenue en juillet 1997, dans laquelle il était suggéré que le directeur général fasse une proposition concernant, d'une part, les conditions de mise en place d'un réseau mondial de l'information de l'OMPI en vue de permettre à l'OMPI de communiquer par voie électronique à la fois avec les États membres et le public et, d'autre part, l'utilisation efficace des techniques de l'information dans les activités de l'Organisation.

Des consultations officielles consacrées à la proposition du directeur général auront lieu au début de 1998 et une décision finale sera prise à l'occasion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'OMPI en mars 1998.

Il a été noté que l'Assemblée générale examinerait aussi la question de savoir si un nouvel organe chargé des techniques de l'information doit être créé et, le cas échéant, comment intégrer le PCIPI à ce

nouvel organe. Le comité a décidé que, pour assurer la continuité des projets du PCIPI en cours, il recommanderait à l'Assemblée générale que le PCIPI poursuive ses travaux en fonction de la ligne générale d'action actuelle et du programme de travail révisé pour le premier semestre de 1998.

Le comité a noté que les offices participant à la coopération trilatérale (Office japonais des brevets, Offices des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique et Office européen des brevets) ont convenu de mettre en œuvre le "Plan d'action de Kyoto", qui prévoit que

- a) afin de faciliter le travail de recherche, les offices participant à la coopération trilatérale s'engageront plus concrètement dans la recherche simultanée, en y soumettant les demandes déposées dans chacun des trois offices;
- b) le réseau trilatéral d'information en matière de brevets sera créé l'année prochaine aux fins de l'échange de documents de priorité, de rapports de recherche et de résultats d'examen sous forme électronique et le format d'échange de documents SGML, la norme ST.32 de l'OMPI, le format TIFF et le PKCS#7 seront utilisés aux fins de la transmission; et
- c) un site Web trilatéral (connexion entre les trois sites Web actuels) sera créé en vue de diffuser de manière efficace l'information en matière de brevets auprès du public.

Le comité a adopté des textes révisés pour un certain nombre de normes de l'OMPI (p.ex. : les normes ST.2, ST.10/C, ST.14, ST.18, ST.60, ST.63, ST.80 et ST.81) en vue du passage à l'an 2000. Le comité a en outre noté que la version finale de la nouvelle norme ST.25 sur le listage des séquences d'acides aminés serait bientôt prête et entrerait en vigueur à compter du 1^{er} juillet 1998, dans le cadre du PCT.

Les 36 membres ci-après du PCIPI/EXEC étaient représentés à cette session : Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Indonésie, Irlande, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Ukraine, Viet Nam, Zimbabwe, Organisation africaine de la propriété industrielle (OAPI) et Office européen des brevets (OEB). La Jordanie, le Kazakhstan, les Communautés européennes (CE), le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) et l'Office eurasiatique des brevets (OEAB) étaient représentés par des observateurs.

Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI)

Vingt-deuxième session
(Genève, 17-21 novembre 1997)

La délégation de l'OEB a présenté au groupe de travail un rapport sur l'état d'avancement du projet EASY (*Electronic Application SYstem*) aux fins du dépôt électronique des demandes de brevets et sur les travaux de mise au point du logiciel sur disque compact ROM en mode mixte MIMOSA (*MIXed-MODE Software Application*).

Les 36 membres ci-après du PCIPI/MI étaient représentés à la session : Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Indonésie, Irlande, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne,

Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Ukraine, Viet Nam, Zimbabwe, OEB et OAPI. La Jordanie, le Kazakhstan, les CE, le PDG et l'OEB étaient représentés par des observateurs.

Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI)

Vingtième session
(Genève, 24 novembre - 5 décembre 1997)

Le groupe de travail a examiné 57 projets de révision de la CIB (classification internationale des brevets) s'inscrivant dans le cadre du programme pour l'exercice 1996-1997; sur ces 57 projets, 29 avaient trait à la mécanique, 8 à la chimie et 20 à l'électricité. Vingt-cinq projets de révision ont été considérés comme achevés. Le groupe de travail a approuvé, sous réserve de certains changements, les modifications que le sous-groupe C du groupe de travail a proposé d'apporter à la CIB lors de sa session tenue à Washington en octobre 1997; ces propositions faisaient suite à l'examen du projet C 384 visant à la création d'une zone CIB pour les dispositifs dotés de microstructures et les nano-structures.

Le groupe de travail a approuvé les principes directeurs relatifs à l'introduction de nouveaux mots clés et phrases clés dans les index officiels des mots clés de la CIB, établis par le secrétariat, ainsi qu'un certain nombre de nouveaux mots clés, proposés par les offices de propriété industrielle, qui seront introduits dans les index officiels des mots clés.

Le groupe de travail s'est penché sur la question de la révision du Guide d'utilisation de la CIB et a demandé au secrétariat d'élaborer une proposition. Le groupe de travail a aussi approuvé le calendrier des différentes mesures à prendre dans le cadre de la préparation de la septième édition de la CIB.

Les 20 membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Canada, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Japon, Norvège, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et OEB.

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

Litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet

En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé, à Tokyo, dans le cadre d'une conférence sur l'évolution du système des noms de domaine, parrainée par le Centre japonais de l'infor-

mation en réseau. Alors qu'il se trouvait à Tokyo, ce fonctionnaire de l'OMPI a aussi assisté à la première réunion officielle du conseil des unités d'enregistrement (CORE) récemment créé dans le cadre du Memorandum d'accord sur l'espace réservé aux noms de domaine génériques de premier niveau dans le système des noms de domaine de l'Internet.

Systemes et services mondiaux de protection

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT

Allemagne. En novembre 1997, trois fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé, à Stuttgart, un séminaire sur le PCT auquel ont participé 56 conseils en brevets et administrateurs de brevets d'une grande entreprise allemande.

Argentine. En novembre 1997, Mme Norma Susana Félix, directrice de l'Institut national de la propriété industrielle, et deux autres fonctionnaires nationaux se sont entretenus à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, du PCT, de l'éventuelle adhésion de l'Argentine à ce traité et des modifications apportées récemment au règlement d'exécution du PCT.

Azerbaïdjan. En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a dirigé, à Bakou, un séminaire sur le PCT organisé par le Comité d'État pour la science et la technique. Ce séminaire a été suivi par 35 fonctionnaires nationaux et 10 conseils en brevets.

États-Unis d'Amérique. En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI et un expert de l'OMPI ressortissant des États-Unis d'Amérique ont donné un cours de formation sur le PCT à 75 conseils en brevets et administrateurs du département des brevets d'une grande firme d'Indianapolis. Avec un deuxième fonctionnaire de l'OMPI, ils ont aussi dirigé, à Boston, une table ronde consacrée aux utilisateurs du PCT, qui était organisée par un cabinet juridique. Les 37 personnes qui ont participé à cette table ronde étaient essentiellement des administrateurs de brevets venant de grandes entreprises ou de cabinets juridiques importants.

Au cours du même mois, deux fonctionnaires de l'OMPI ont donné, à Boston, un cours pratique de niveau avancé sur le PCT, organisé par la Boston Patent Law Association, et ils ont dirigé, à San Francisco, un séminaire de niveau avancé sur le PCT, organisé par l'Intellectual Property International (IPI). Quatre-vingt-seize personnes, essentiellement des conseils en brevets et des administrateurs de brevets venant de cabinets juridiques ou de l'industrie, ont participé au cours pratique et 38 personnes, issues essentiellement de cabinets juridiques et de l'industrie, au séminaire.

Italie. En novembre 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé, à Milan, un séminaire sur le PCT organisé par un organisateur de conférences privé. Ce séminaire a été suivi par 16 conseils en brevets de cabinets privés et d'entreprises.

Japon. En novembre 1997, cinq fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Tokyo, de différents

aspects du PCT avec des fonctionnaires de l'Office japonais des brevets (JPO) et des représentants de l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation (JIII). L'un des fonctionnaires de l'OMPI a aussi visité la filiale de cet institut à Osaka, 10 grandes entreprises à Nagoya, Osaka et Tokyo, ainsi qu'un cabinet de conseils en brevets à Osaka; au cours de ces visites, il a été question de l'utilisation ultérieure qui sera faite du PCT au Japon.

Durant le même mois, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, aussi à Tokyo, avec des membres de la Commission des brevets et de la Commission des activités internationales de l'Association japonaise des conseils en brevets (JPAA) ainsi qu'avec des membres de la Commission PCT de l'Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA).

En novembre 1997 également, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Kyoto, à une réunion préparatoire de la conférence des offices participant à la coopération trilatérale (JPO/USPTO/OEB), organisée par le JPO.

République de Corée. En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Séoul, avec des fonctionnaires nationaux à l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO) de diverses questions relatives au PCT et il a fait un exposé devant une centaine d'examineurs de brevets de l'Office, qui se prépare à devenir une administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international.

Thaïlande. En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Chiang Mai, un exposé sur le PCT dans le cadre du cours sur la gestion des droits de propriété industrielle, organisé par le Gouvernement thaïlandais (Département de la propriété intellectuelle) et le Gouvernement japonais (Agence japonaise pour la coopération internationale).

Informatisation

Office européen des brevets (OEB). En novembre 1997, huit fonctionnaires de l'OEB ont participé à une réunion bilatérale OEB/OMPI, qui s'est tenue à Genève et au cours de laquelle ils ont examiné différentes questions d'intérêt commun concernant l'échange d'informations techniques entre les deux organisations.

Au cours du même mois, quatre fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'OEB à La Haye pour discuter des méthodes de travail avec leurs homologues.

Toujours en novembre 1997, des fonctionnaires de l'OEB ont eu, à plusieurs reprises, des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur, entre autres, l'informatisation et l'échange électronique d'informations entre les deux organisations.

Union de La Haye

Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels

Septième session
(Genève, 3-7 novembre 1997)

Le comité a examiné les dispositions d'un projet de nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels, ainsi qu'un ensemble de règles qui constitueront le règlement d'exécution relatif au nouvel acte.

Le projet de nouvel acte a pour but d'élargir l'application géographique du système de La Haye pour l'enregistrement international des dessins et modèles industriels. Il permettra aussi d'établir un lien entre le système de dépôt international et les systèmes régionaux tels que le futur système du dessin communautaire.

Pour concilier les opinions divergentes, les dispositions de fond du projet de nouvel acte ont été divisées en deux chapitres. Le chapitre premier définit le système simple et rapide de protection des dessins et modèles industriels souhaité par de futures Parties contractantes qui n'ont pas de système d'examen de fond ou qui n'ont pas l'intention de conserver le leur. Le chapitre II contient des dispositions spéciales pouvant faire l'objet d'une déclaration par les Parties contractantes qui ont un système d'examen de fond et qui ont l'intention de le conserver; ces dispositions s'appliqueront dans les cas où ces Parties contractantes auront été désignées.

Le comité a proposé d'organiser une conférence diplomatique et a indiqué que, si cela semblait utile, le Secrétariat tiendrait des consultations au sujet des problèmes susceptibles d'être résolus en dehors d'une conférence diplomatique.

Les 14 États ci-après, membres de l'Union de La Haye, étaient représentés à la session : Allemagne, Belgique, Égypte, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Indonésie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Slovénie et Suisse.

Les 16 États ci-après étaient représentés par des observateurs : Brésil, Canada, Croatie, Danemark, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, Norvège, Portugal, République de

Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Soudan et Suède.

Des représentants du Bureau Benelux des dessins ou modèles (BBDM), des Communautés européennes (CE) et de 19 organisations non gouvernementales ont participé à la session en qualité d'observateurs.

Réunion de consultation des utilisateurs du système de La Haye

(Genève, 7 novembre 1997)

Le Secrétariat a présenté un rapport sur la septième session du Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels (voir ci-dessus). Ce rapport contenait une présentation détaillée des modifications du règlement d'exécution adopté par l'Assemblée de l'Union de La Haye à sa cinquième session, tenue fin septembre - début octobre 1997, ainsi que des modifications apportées aux instructions administratives à la suite des décisions prises par l'Assemblée et des consultations menées par le directeur général durant l'été 1997. Le Secrétariat a informé les participants de ses projets, tels qu'ils ont été acceptés par l'Assemblée à sa quinzième session, en ce qui concerne la publication électronique (sur disque compact ROM) des dessins et modèles industriels.

Cette réunion a regroupé 33 personnes qui venaient des offices nationaux de propriété industrielle de l'Allemagne, de la Croatie, des États-Unis d'Amérique et de la Hongrie, du BBDM, de neuf organisations non gouvernementales (Organisation européenne de l'habillement et du textile (EURATEX), Fédération de l'industrie horlogère suisse, Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Association japonaise pour la protection des dessins et modèles (JDPA), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), Association japonaise des conseils en brevets (JPAA) et Fédération suisse du textile (TVS)) ou qui représentaient des déposants ou des agents de propriété industrielle.

Enregistrement international des marques (système de Madrid)

Informatisation

En novembre 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'Institut fédéral suisse de la pro-

priété intellectuelle, à Berne, en vue de discuter de questions relatives aux futurs échanges électroniques dans le cadre du système MECA (*Madrid Electronic Communications*) entre l'institut et l'OMPI.

Contacts avec d'autres pays et avec des organisations internationales

Contacts au niveau national

Belgique. En novembre 1997, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec un fonctionnaire de l'OMPI de la mise en œuvre du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes.

Espagne. En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé lors d'une conférence sur le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et sur le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes; cette conférence, qui était organisée par le Ministère de la culture en collaboration avec la Société générale des auteurs d'Espagne, s'est tenue à Madrid.

En novembre 1997 également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Madrid, à des consultations gouvernementales sur la ratification et la mise en œuvre du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, qui étaient organisées par le Ministère de l'éducation et de la culture.

Japon. En novembre 1997, le directeur général et trois autres fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Tokyo, M. Mitsuo Horiuchi, ministre du commerce international et de l'industrie, et M. Koichi Haraguchi, ministre adjoint des affaires étrangères. Ils se sont aussi rendus à l'Office japonais des brevets, où ils ont rencontré M. Arai, commissaire, et où ils ont été informés des travaux de l'office, notamment en ce qui concerne le système de dépôt électronique des demandes.

Malte. En novembre 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération.

Suisse. En novembre 1997, le directeur général a prononcé un discours, à Berne, lors de l'inauguration officielle de l'Infocenter de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. Cette cérémonie était présidée par M. Roland Grossenbacher, directeur de l'institut; parmi les invités se trouvait M. Arnold Koller, président de la Confédération suisse. Grâce à l'Infocenter, le public peut accéder à de nombreuses informations en matière de propriété intellectuelle, notamment à 30 millions de documents de brevet émanant de 30 pays ainsi qu'à des documents sur les 300 000 marques qui sont protégées en Suisse. Le directeur général a applaudi au travail de pionnier effectué par l'institut dans le domaine de l'échange électronique des données.

Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la Réunion d'experts de la CNUCED sur des mesures positives en vue de promouvoir un développement durable et en particulier d'atteindre les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement, qui s'est tenue à Genève.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à un atelier international sur les médicaments de contrefaçon, organisé par l'OMS.

Au cours du même mois, cinq fonctionnaires de l'OMS au total ont rencontré, à deux reprises, au siège de l'OMPI à Genève, des fonctionnaires de l'Organisation pour discuter d'une éventuelle coopération dans le domaine de la protection des dénominations communes internationales des substances pharmaceutiques visant à empêcher que ces dénominations ne soient utilisées comme noms de domaine ou comme marques.

Organisations intergouvernementales

Assemblée interparlementaire des membres de la CEI (IPA). En novembre 1997, trois représentants de l'IPA se sont rendus à l'OMPI pour s'entretenir, avec des fonctionnaires de l'OMPI, d'une éventuelle coopération entre l'OMPI et l'IPA dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes.

Commission européenne. En novembre 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Luxembourg, à une présentation du Livre vert sur le brevet communautaire et le système des brevets en Europe.

Communautés européennes (CE). En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à une réunion visant à fournir aux prestataires et utilisateurs européens de services sur l'Internet des informations sur la politique relative aux nouveaux domaines génériques de premier niveau.

Convention sur la diversité biologique. En novembre 1997, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Madrid, à un atelier sur les connaissances traditionnelles et la diversité biologique, organisé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En novembre 1997, un

fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Turku (Finlande), à la Conférence internationale sur le démantèlement des obstacles au commerce électronique mondial, qui était organisée par l'OCDE et le Gouvernement finlandais.

Organisation mondiale du commerce (OMC). En novembre 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une réunion du Conseil général de l'OMC, qui s'est tenue à Genève.

Autres organisations

Association internationale des étudiants en science économique (AIESEC) de l'Université de Genève. En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Genève, un exposé sur l'OMPI dans le cadre d'un forum sur les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisé par l'AIESEC. Une quarantaine d'étudiants a suivi cet exposé.

Chambre de commerce internationale (CCI). En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à une réunion relative au Projet sur le

commerce électronique et à une réunion portant sur le World Business Agenda for Electronic Commerce, qui étaient toutes les deux organisées par la CCI.

Institut du droit de l'information (Université d'Amsterdam). En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Amsterdam, à un débat dans le cadre d'un atelier sur les contrats et les exceptions au droit d'auteur organisé par le programme "Esprit" de l'Union européenne (IMPRIMATUR) et cet institut.

Union internationale des éditeurs (UIE). En novembre 1997, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Genève, avec une délégation de l'UIE de différentes questions, y compris de la protection internationale des bases de données par la propriété intellectuelle.

Université libre de Bruxelles (ULB). En novembre 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, en qualité de conférencier, au Congrès sur la transposition de la directive européenne sur la protection des bases de données, qui était organisé par l'ULB.

Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI

Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes

Signataires

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur de lui notifier qu'au terme de la période pendant laquelle il était ouvert à la signature (soit à la date du 31 décembre 1997) les États indiqués ci-après et les Communautés européennes avaient signé le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, adopté à Genève le 20 décembre 1996 :

— Allemagne, Bolivie, Burkina Faso, Chili, Espagne, Indonésie, Italie, Kenya, Mongolie, Namibie, Togo, Venezuela et les Communautés européennes, le 20 décembre 1996;

— Uruguay, le 8 janvier 1997; Grèce, le 13 janvier 1997; Monaco, le 14 janvier 1997; Hongrie, le 29 janvier 1997; Royaume-Uni, le 13 février 1997; Luxembourg, le 18 février 1997; Belgique, le 19 février 1997; Kazakhstan, le 28 février 1997; Nigéria, le 24 mars 1997; Israël, le 25 mars 1997; États-Unis d'Amérique, le 12 avril 1997; Finlande, le 9 mai 1997; Ghana, le 23 mai 1997; Argentine, le 18 septem-

bre 1997; République de Moldova, le 19 septembre 1997; France, le 9 octobre 1997; Colombie, le 22 octobre 1997; Danemark, le 28 octobre 1997; Suède, le 31 octobre 1997; Costa Rica et Pays-Bas, le 2 décembre 1997; Bélarus, le 8 décembre 1997; Afrique du Sud et Slovénie, le 12 décembre 1997; Croatie, le 15 décembre 1997; Sénégal, le 17 décembre 1997; Mexique, le 18 décembre 1997; Irlande, le 19 décembre 1997; Canada, le 22 décembre 1997; Estonie, Slovaquie et Suisse, le 29 décembre 1997; Autriche, le 30 décembre 1997; Équateur, Panama, Portugal et Roumanie, le 31 décembre 1997.

(Total : 50 signataires)

Tout État cité ci-dessus et les Communautés européennes peuvent devenir partie au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (1996) en déposant un instrument de ratification. Tout État membre de l'OMPI qui ne l'a pas signé et toute organisation intergouvernementale remplissant les conditions fixées à l'article 26.2) du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (1996) peut devenir partie à celui-ci en déposant un instrument d'adhésion.

Les instruments de ratification ou d'adhésion doivent être déposés auprès du Directeur général de l'OMPI. Le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (1996) entrera en

vigueur trois mois après que 30 instruments de ratification ou d'adhésion auront été déposés auprès du Directeur général de l'OMPI.

Notification WPPT n° 1, du 5 janvier 1998.

Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur

Signataires

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur de lui notifier qu'au terme de la période pendant laquelle il était ouvert à la signature (soit à la date du 31 décembre 1997) les États indiqués ci-après et les Communautés européennes avaient signé le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur, adopté à Genève le 20 décembre 1996 :

— Allemagne, Bolivie, Burkina Faso, Chili, Espagne, Indonésie, Italie, Kenya, Mongolie, Namibie, Togo, Venezuela et les Communautés européennes, le 20 décembre 1996;

— Uruguay, le 8 janvier 1997; Grèce, le 13 janvier 1997; Monaco, le 14 janvier 1997; Hongrie, le 29 janvier 1997; Royaume-Uni, le 13 février 1997; Luxembourg, le 18 février 1997; Belgique, le 19 février 1997; Kazakhstan, le 28 février 1997; Nigéria, le 24 mars 1997; Israël, le 25 mars 1997; États-Unis d'Amérique, le 12 avril 1997; Finlande, le 9 mai 1997; Ghana, le 23 mai 1997; Argentine, le 18 septembre 1997; Kirghizistan et République de Moldova, le 19 septembre 1997; France, le 9 octobre 1997; Colombie, le 22 octobre 1997; Danemark, le 28 octobre 1997; Suède, le 31 octobre 1997; Costa Rica et Pays-Bas, le 2 décembre 1997; Bélarus, le 8 décembre 1997; Afrique du Sud et Slovénie, le 12 décembre 1997; Croatie, le 15 décembre 1997; Sénégal, le 17 décembre 1997; Mexique, le 18 décembre 1997; Irlande, le 19 décembre 1997; Canada, le 22 décembre 1997; Estonie, Slovaquie et Suisse, le 29 décembre 1997; Autriche, le 30 décembre 1997; Équateur, Panama, Portugal et Roumanie, le 31 décembre 1997.

(Total : 51 signataires)

Tout État cité ci-dessus et les Communautés européennes peuvent devenir partie au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (1996) en déposant un instrument de ratification. Tout État membre de l'OMPI qui ne l'a pas signé et toute organisation intergouvernementale remplissant les conditions fixées à l'article 17.2) du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (1996) peut devenir partie à celui-ci en déposant un instrument d'adhésion.

Les instruments de ratification ou d'adhésion doivent être déposés auprès du Directeur général de l'OMPI. Le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur

(1996) entrera en vigueur trois mois après que 30 instruments de ratification ou d'adhésion auront été déposés auprès du Directeur général de l'OMPI.

Le 5 juin 1997, l'Indonésie a ratifié le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (1996).

Notification WCT n° 2, du 5 janvier 1998.

Convention OMPI

BOTSWANA

Adhésion

Le Gouvernement du Botswana a déposé, le 15 janvier 1998, son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Ladite convention entrera en vigueur, à l'égard du Botswana, le 15 avril 1998.

Notification OMPI n° 195, du 15 janvier 1998.

Convention de Paris

BOTSWANA

Adhésion

Le Gouvernement du Botswana a déposé, le 15 janvier 1998, son instrument d'adhésion à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, telle que révisée à Stockholm le 14 juillet 1967 et modifiée le 28 septembre 1979.

Le Botswana n'était pas jusqu'alors membre de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris), fondée par la Convention de Paris.

La Convention de Paris, dans sa version révisée, entrera en vigueur, à l'égard du Botswana, le 15 avril 1998. Dès cette date, le Botswana deviendra membre de l'Union de Paris.

Notification Paris n° 181, du 15 janvier 1998.

Convention de Berne

ALGÉRIE

Adhésion

Le Gouvernement d'Algérie a déposé, le 19 janvier 1998, son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires

et artistiques du 9 septembre 1886, révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 28 septembre 1979.

Ledit instrument était accompagné de la déclaration que le Gouvernement d'Algérie ne se considère pas lié par les dispositions de l'article 33.1) de la Convention et estime que pour qu'un différend soit soumis à la cour internationale de justice, l'accord de toutes les parties en cause sera dans chaque cas nécessaire.

La Convention de Berne, dans sa version révisée, entrera en vigueur, à l'égard de l'Algérie, le 19 avril 1998. À cette même date, l'Algérie deviendra aussi membre de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Union de Berne), instituée par la Convention de Berne.

Notification Berne n° 192, du 19 janvier 1998.

BOTSWANA

Adhésion

Le Gouvernement du Botswana a déposé, le 15 janvier 1998, son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 28 septembre 1979.

La Convention de Berne, dans sa version révisée, entrera en vigueur, à l'égard du Botswana, le 15 avril 1998. À cette même date, le Botswana deviendra aussi membre de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Union de Berne), institué par la Convention de Berne.

Notification Berne n° 191, du 15 janvier 1998.

Traité sur le droit des marques

LITUANIE

Ratification

Le Gouvernement de la Lituanie a déposé, le 27 janvier 1998, son instrument de ratification du Traité sur le droit des marques, fait à Genève le 27 octobre 1994.

Le Traité sur le droit des marques entrera en vigueur, à l'égard de la Lituanie, le 27 avril 1998.

Notification TLT n° 21, du 27 janvier 1998.

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Ratification

Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a déposé, le 16 janvier 1998, son instrument de ratification du Traité sur le droit des marques, fait à Genève le 27 octobre 1994.

Le Traité sur le droit des marques entrera en vigueur, à l'égard de la Trinité-et-Tobago, le 16 avril 1998.

Notification TLT n° 20, du 16 janvier 1998.

Arrangement de Madrid (marques)

Protocole de Madrid (1989)

PAYS-BAS

Acceptation

BELGIQUE ET LUXEMBOURG

Ratifications

Le Gouvernement des Pays-Bas a déposé, le 28 novembre 1997, son instrument d'acceptation, et la Belgique et le Luxembourg, le 22 décembre 1997 et le 1^{er} janvier 1998, leurs instruments de ratification du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, adopté à Madrid le 27 juin 1989 («Protocole de Madrid (1989)»).

Lesdits instruments étaient accompagnés des déclarations suivantes :

— en ce qui concerne l'article 8, alinéa 7)a) du Protocole de Madrid (1989), les Gouvernements de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas déclarent que, à l'égard de chaque enregistrement international dans lequel ils sont mentionnés selon l'article 3^{ter} dudit Protocole, ainsi qu'à l'égard du renouvellement d'un tel enregistrement international, ils veulent recevoir, au lieu d'une part du revenu provenant des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments, une taxe individuelle;

— en ce qui concerne l'article 9^{quater}, le Bureau Benelux des marques est l'Office commun au «territoire Benelux», visant l'ensemble des territoires de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas qui doit être considéré comme un seul État. En outre, l'instrument d'acceptation des Pays-Bas précise qu'il s'applique en Europe.

Le Protocole de Madrid (1989) entrera en vigueur, à l'égard de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas le 1^{er} avril 1998.

Notification Madrid (marques) n° 100, du 1^{er} janvier 1998.

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

CHYPRE

Adhésion

Le Gouvernement de Chypre a déposé, le 1^{er} janvier 1998, son instrument d'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970, modifié le 28 septembre 1979 et le 3 février 1984.

Ledit traité entrera en vigueur, à l'égard de Chypre, le 1^{er} avril 1998.

Notification PCT n° 126, du 1^{er} janvier 1998.

Traité de Budapest

LITUANIE

Adhésion

Le Gouvernement de la Lituanie a déposé, le 9 février 1998, son instrument d'adhésion au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, fait à Budapest le 28 avril 1977 et modifié le 26 septembre 1980.

Ledit traité prendra effet, à l'égard de la Lituanie, le 9 mai 1998.

Notification Budapest n° 161, du 9 février 1998.

Sélection de publications de l'OMPI

En novembre 1997, l'OMPI a fait paraître la nouvelle publication¹ suivante :

Classification internationale des éléments figuratifs des marques — 4^{ème} édition (anglais/français), n° 502(E)(F), 127 pages (E), 129 pages (F), 50 francs suisses.

¹ Ces publications peuvent être obtenues auprès de la Section de la vente et de la diffusion des publications, OMPI, 34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20, Suisse (téléim-

primeur : 412 912 OMPI CH; télécopieur : (41-22) 733 54 28; téléphone : (41-22) 338 91 11).

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (E pour l'anglais, F pour le français), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 20, Suisse.

2 avril (Genève)	Comité administratif et juridique (trente-huitième session) <i>Invitations</i> : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
3 avril (Genève)	Comité consultatif et Conseil (cinquante-cinquième session) <i>Invitations</i> : États membres de l'UPOV.
26 octobre (Genève)	Comité administratif et juridique (trente-neuvième session) <i>Invitations</i> : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
27 octobre (Genève)	Comité consultatif (cinquante-sixième session) <i>Invitations</i> : États membres de l'UPOV.
28 octobre (Genève)	Conseil (trente-deuxième session ordinaire) <i>Invitations</i> : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Mise à jour annuelle des listes des États parties aux traités et autres informations

Les tableaux annuels indiqués ci-après sont reproduits à la fin du présent numéro de *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur* :

I. Traités dans le domaine de la propriété industrielle non administrés par l'OMPI;

II. Traités dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins non administrés par l'OMPI.

I. TRAITÉS DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE NON ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

BUREAU BENELUX DES MARQUES (BBM) BUREAU BENELUX DES DESSINS OU MODÈLES (BBDM)

Convention Benelux en matière de marques (1962)

État	Date à laquelle l'État est devenu partie à la Convention
Belgique	1 ^{er} juillet 1969
Luxembourg	1 ^{er} juillet 1969
Pays-Bas	1 ^{er} juillet 1969
(Total : 3 États)	

Convention Benelux en matière de dessins ou modèles (1966)

État	Date à laquelle l'État est devenu partie à la Convention
Belgique	1 ^{er} janvier 1974
Luxembourg	1 ^{er} janvier 1974
Pays-Bas	1 ^{er} janvier 1974
(Total : 3 États)	

CONSEIL DE L'EUROPE

Convention européenne relative aux formalités prescrites pour les demandes de brevets (1953)

État	Date à laquelle l'État est devenu partie à la Convention
Afrique du Sud ¹	1 ^{er} décembre 1957
Espagne	1 ^{er} juillet 1967
Turquie	1 ^{er} novembre 1956
(Total : 3 États)	

¹ Non membre du Conseil de l'Europe.

Convention sur l'unification de certains éléments du droit des brevets d'invention (1963)

État	Date à laquelle l'État est devenu partie à la Convention
Allemagne	1 ^{er} août 1980
Danemark	30 décembre 1989
France	1 ^{er} août 1980
Irlande	1 ^{er} août 1980
Italie	18 mai 1981
Liechtenstein	1 ^{er} août 1980
Luxembourg	1 ^{er} août 1980
Pays-Bas	3 décembre 1987
Royaume-Uni	1 ^{er} août 1980
Suède	1 ^{er} août 1980
Suisse	1 ^{er} août 1980
(Total : 11 États)	

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI)

Accord de Libreville (1962), révisé à Bangui (1977)

État	Acte le plus récent de l'Accord auquel l'État est partie et date à laquelle il est devenu partie à cet Acte
Bénin	Bangui : 19 mars 1983
Burkina Faso	Bangui : 1 ^{er} juin 1983
Cameroun	Bangui : 8 février 1982
Congo	Bangui : 8 février 1982
Côte d'Ivoire	Bangui : 8 février 1982
Gabon	Bangui : 8 février 1982
Guinée	Bangui : 13 janvier 1990
Mali	Bangui : 30 septembre 1984
Mauritanie	Bangui : 8 février 1982
Niger	Bangui : 8 février 1982
République centrafricaine	Bangui : 8 février 1982
Sénégal	Bangui : 8 février 1982
Tchad	Bangui : 5 novembre 1988
Togo	Bangui : 8 février 1982
(Total : 14 États)	

ORGANISATION EUROPÉENNE DES BREVETS (OEB)

Convention sur la délivrance de brevets européens (1973)
(Convention sur le brevet européen)

État	Date à laquelle l'État est devenu partie à la Convention
Allemagne	7 octobre 1977
Autriche.....	1 ^{er} mai 1979
Belgique.....	7 octobre 1977
Chypre.....	1 ^{er} avril 1998
Danemark.....	1 ^{er} janvier 1990
Espagne.....	1 ^{er} octobre 1986
Finlande.....	1 ^{er} mars 1996
France.....	7 octobre 1977
Grèce.....	1 ^{er} octobre 1986
Irlande.....	1 ^{er} août 1992
Italie.....	1 ^{er} décembre 1978
Liechtenstein.....	1 ^{er} avril 1980
Luxembourg.....	7 octobre 1977
Monaco.....	1 ^{er} décembre 1991
Pays-Bas.....	7 octobre 1977
Portugal.....	1 ^{er} janvier 1992
Royaume-Uni.....	7 octobre 1977
Suède.....	1 ^{er} mai 1978
Suisse.....	7 octobre 1977

(Total : 19 États)

Accords relatifs à l'extension de la protection
conférée par les brevets européens

(Accords d'extension)

État	Date à laquelle l'Accord d'extension est entré en vigueur
Albanie.....	1 ^{er} février 1996
Ex-République yougoslave de Macédoine.....	1 ^{er} novembre 1997
Lettonie.....	1 ^{er} mai 1995
Lituanie.....	5 juillet 1994
Roumanie.....	15 octobre 1996
Slovénie.....	1 ^{er} mars 1994

(Total : 6 États)

ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ARIPO)*

Accord de Lusaka sur la création
de l'Organisation régionale africaine de la
propriété industrielle (1976)

État	Date à laquelle l'État est devenu partie à l'Accord
Botswana.....	6 février 1985
Gambie.....	15 février 1978
Ghana.....	15 février 1978
Kenya.....	15 février 1978
Lesotho.....	23 juillet 1987
Malawi.....	15 février 1978
Ouganda.....	8 août 1978
République-Unie de Tanzanie.....	12 octobre 1983
Sierra Leone.....	5 décembre 1980
Somalie.....	10 mars 1981
Soudan.....	2 mai 1978
Swaziland.....	17 décembre 1987
Zambie.....	15 février 1978
Zimbabwe.....	11 novembre 1980

(Total : 14 États)

* Précédemment dénommée "Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO)".

Protocole de Harare relatif aux brevets et aux dessins
et modèles industriels dans le cadre de l'Organisation
régionale africaine de la propriété industrielle (1982)

État	Date à laquelle l'État est devenu partie au Protocole
Botswana.....	6 mai 1985
Gambie.....	16 janvier 1986
Ghana.....	26 avril 1984
Kenya.....	24 octobre 1984
Lesotho.....	23 octobre 1987
Malawi.....	25 avril 1984
Ouganda.....	25 avril 1984
Soudan.....	25 avril 1984
Swaziland.....	17 mars 1988
Zambie.....	26 février 1986
Zimbabwe.....	25 avril 1984

(Total : 11 États)

Protocole de Banjul relatif aux marques
de l'Organisation régionale africaine de la propriété
industrielle (1993)

État	Date à laquelle l'État est devenu partie au Protocole
Malawi.....	27 octobre 1995
Swaziland.....	17 july 1996
Zimbabwe.....	6 mars 1997

(Total : 3 États)

II. TRAITÉS DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS VOISINS NON ADMINISTRÉS PAR L'OMPI¹ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

Convention universelle sur le droit d'auteur (1952), révisée à Paris (1971)

Situation le 31 janvier 1998

État	Date à laquelle l'État est devenu partie à la Convention		État	Date à laquelle l'État est devenu partie à la Convention	
	Texte de 1952	Texte de 1971		Texte de 1952	Texte de 1971
Algérie ²	28 août 1973	10 juillet 1974	Malte.....	19 novembre 1968	—
Allemagne.....	16 septembre 1955	10 juillet 1974	Maroc.....	8 mai 1972	28 janvier 1976
Andorre.....	16 septembre 1955	—	Maurice.....	12 mars 1968	—
Arabie saoudite.....	13 juillet 1994	13 juillet 1994	Mexique ²	12 mai 1957	31 octobre 1975
Argentine.....	13 février 1958	—	Monaco.....	16 septembre 1955	13 décembre 1974
Australie.....	1 ^{er} mai 1969	28 février 1978	Nicaragua.....	16 août 1961	—
Autriche.....	2 juillet 1957	14 août 1982	Niger.....	15 mai 1989	15 mai 1989
Azerbaïdjan.....	27 mai 1973	—	Nigeria.....	14 février 1962	—
Bahamas.....	13 octobre 1976	27 décembre 1976	Norvège.....	23 janvier 1963	7 août 1974
Bangladesh ²	5 août 1975	5 août 1975	Nouvelle-Zélande..	11 septembre 1964	—
Barbade.....	18 juin 1983	18 juin 1983	Pakistan.....	16 septembre 1955	—
Bélarus.....	27 mai 1973	—	Panama.....	17 octobre 1962	3 septembre 1980
Belgique.....	31 août 1960	—	Paraguay.....	11 mars 1962	—
Belize.....	1 ^{er} mars 1982	—	Pays-Bas.....	22 juin 1967	30 novembre 1985
Bolivie.....	22 mars 1990	22 mars 1990	Pérou.....	16 octobre 1963	22 juillet 1985
Bosnie- Herzégovine.....	11 mai 1966	10 juillet 1974	Pologne.....	9 mars 1977	9 mars 1977
Brésil.....	13 janvier 1960	11 décembre 1975	Portugal.....	25 décembre 1956	30 juillet 1981
Bulgarie.....	7 juin 1975	7 juin 1975	République de Corée ²	1 ^{er} octobre 1987	1 ^{er} octobre 1987
Cambodge.....	16 septembre 1955	—	République de Moldova.....	27 mai 1973	—
Cameroun.....	1 ^{er} mai 1973	10 juillet 1974	République dominicaine.....	8 mai 1983	8 mai 1983
Canada.....	10 août 1962	—	République tchèque.....	6 janvier 1960	17 avril 1980
Chili.....	16 septembre 1955	—	Royaume-Uni.....	27 septembre 1957	10 juillet 1974
Chine ²	30 octobre 1992	30 octobre 1992	Rwanda.....	10 novembre 1989	10 novembre 1989
Chypre.....	19 décembre 1990	19 décembre 1990	Saint-Siège.....	5 octobre 1955	6 mai 1980
Colombie.....	18 juin 1976	18 juin 1976	Saint-Vincent-et- les Grenadines.....	22 avril 1985	22 avril 1985
Costa Rica.....	16 septembre 1955	7 mars 1980	Sénégal.....	9 juillet 1974	10 juillet 1974
Croatie.....	11 mai 1966	10 juillet 1974	Slovaquie.....	6 janvier 1960	17 avril 1980
Cuba.....	18 juin 1957	—	Slovénie.....	11 mai 1966	10 juillet 1974
Danemark.....	9 février 1962	11 juillet 1979	Sri Lanka.....	25 janvier 1984	25 janvier 1984
El Salvador.....	29 mars 1979	29 mars 1979	Suède.....	1 ^{er} juillet 1961	10 juillet 1974
Équateur.....	5 juin 1957	6 septembre 1991	Suisse.....	30 mars 1956	21 septembre 1993
Espagne.....	16 septembre 1955	10 juillet 1974	Tadjikistan.....	27 mai 1973	—
États-Unis d'Amérique	16 septembre 1955	10 juillet 1974	Trinité-et-Tobago..	19 août 1988	19 août 1988
Ex-République yougoslave de Macédoine.....	17 novembre 1991	17 novembre 1991	Tunisie ²	19 juin 1969	10 juin 1975
Fédération de Russie.....	27 mai 1973	9 mars 1995	Ukraine.....	27 mai 1973	—
Fidji.....	13 mars 1972	—	Uruguay.....	12 avril 1993	12 avril 1993
Finlande.....	16 avril 1963	1 ^{er} novembre 1986	Venezuela.....	30 septembre 1966	11 avril 1996
France.....	14 janvier 1956	10 juillet 1974	Yougoslavie.....	11 mai 1966	10 juillet 1974
Ghana.....	22 août 1962	—	Zambie.....	1 ^{er} juin 1965	—
Grèce.....	24 août 1963	—			
Guatemala.....	28 octobre 1964	—	(Total : 97 États)		
Guinée.....	13 novembre 1981	13 novembre 1981			
Haïti.....	16 septembre 1955	—			
Hongrie.....	23 janvier 1971	10 juillet 1974			
Inde.....	21 janvier 1958	7 avril 1988			
Irlande.....	20 janvier 1959	—			
Islande.....	18 décembre 1956	—			
Israël.....	16 septembre 1955	—			
Italie.....	24 janvier 1957	25 janvier 1980			
Japon.....	28 avril 1956	21 octobre 1977			
Kazakstan.....	27 mai 1973	—			
Kenya.....	7 septembre 1966	10 juillet 1974			
Laos.....	16 septembre 1955	—			
Liban.....	17 octobre 1959	—			
Libéria.....	27 juillet 1956	—			
Liechtenstein.....	22 janvier 1959	—			
Luxembourg.....	15 octobre 1955	—			
Malawi.....	26 octobre 1965	—			

¹ Selon les informations reçues par le Bureau international.² En application de l'article Vbis de la convention révisée en 1971, cet État s'est prévalu des exceptions prévues aux articles Vier et Vquater en faveur des pays en développement.Note de la rédaction : Trois protocoles annexes à la convention et concernant 1) la protection des oeuvres des personnes apatrides et des réfugiés, 2) l'application de la convention aux oeuvres de certaines organisations internationales et 3) la ratification, l'acceptation ou l'adhésion conditionnelle ont fait l'objet de ratifications, d'acceptations ou d'adhésions séparées. Les lecteurs qui désirent obtenir des renseignements détaillés à ce sujet, ainsi que sur les notifications effectuées par les gouvernements de certains États contractants en ce qui concerne l'application territoriale de la convention et des protocoles, sont priés de se référer au *Bulletin du droit d'auteur*, revue trimestrielle publiée par l'Unesco.

CONSEIL DE L'EUROPE

**Arrangement européen
sur l'échange des programmes au moyen
de films de télévision (1958)**

État	Date à laquelle l'État est devenu partie à l'Arrangement
Belgique	8 avril 1962
Chypre	20 février 1970
Danemark	25 novembre 1961
Espagne	4 janvier 1974
France	1 ^{er} juillet 1961
Grèce	9 février 1962
Irlande	4 avril 1965
Israël	15 février 1978
Luxembourg	31 octobre 1963
Norvège	15 mars 1963
Pays-Bas	5 mars 1967
Royaume-Uni	1 ^{er} juillet 1961
Suède	1 ^{er} juillet 1961
Tunisie	22 février 1969
Turquie	28 mars 1964

(Total : 15 États)

**Accord européen pour la répression des émissions
de radiodiffusion effectuées par des stations
hors des territoires nationaux (1965)**

État	Date à laquelle l'État est devenu partie à l'Accord
Allemagne	28 février 1970
Belgique	19 octobre 1967
Chypre	2 octobre 1971
Danemark	19 octobre 1967
Espagne	11 mars 1988
France	6 avril 1968
Grèce	14 août 1979
Irlande	23 février 1969
Italie	19 mars 1983
Liechtenstein	14 février 1977
Norvège	17 octobre 1971
Pays-Bas	27 septembre 1974
Pologne	11 novembre 1994
Portugal	7 septembre 1969
Royaume-Uni	3 décembre 1967
Suède	19 octobre 1967
Suisse	19 septembre 1976
Turquie	17 février 1975

(Total : 18 États)

Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision

Arrangement (1960)

État	Date à laquelle l'État est devenu partie à l'Arrangement
Allemagne*	9 octobre 1967
Danemark	27 novembre 1961
France	1 ^{er} juillet 1961
Norvège*	10 août 1968
Royaume-Uni*	1 ^{er} juillet 1961
Suède**	1 ^{er} juillet 1961

(Total : 6 États)

Protocole (1965)

État	Date à laquelle l'État est devenu partie au Protocole
Allemagne	9 octobre 1967
Danemark	24 mars 1965
France	24 mars 1965
Norvège	10 août 1968
Royaume-Uni	24 mars 1965
Suède	24 mars 1965

(Total : 6 États)

* Les instruments de ratification sont accompagnés de réserves faites conformément à l'article 3, alinéa 1, de l'Arrangement. Voir, pour l'Allemagne, *Le Droit d'auteur*, 1967, p. 225; pour le Danemark, *ibid.*, 1961, p. 360; pour la Norvège, *ibid.*, 1968, p. 195; pour le Royaume-Uni, *ibid.*, 1961, p. 152.

** La Suède a fait usage des réserves prévues à l'alinéa 1, lettres b), c) et f) de l'article 3 de l'Arrangement.

Protocole additionnel (1983)

Le Protocole additionnel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1985 à l'égard de tous les Etats parties à l'Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision et au protocole audit Arrangement.

